

DE	MANDE DE DÉROGATION
POUR	LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
	LA DESTRUCTION *
$\boxtimes$	The second secon
DE SPÉCIMEN	S D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées				
A. VOTREIDENTITE				
Nom et Prénom :  ou Dénomination (pour les personnes me Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant Adresse : N°30 Rue	Orales): ASSC ):	CIATION GLOBICE REUNION  RIS.  ET DE LA PROTECTION DES CETACES DE LA REUNION ET DU SUD-OUE SUIVI TELEMETRIQUE)  L'ENVIRONNEMENT, A VOCATION SCIENTIFIQUE, COC	EST DE L'OCEAN	
LOCAL DU RESEAU-ECHQUAGE A LA REUNIO	N.EN.LIAISON	AVEC LE RESEAU NATIONAL D'ECHOUAGE		
B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONC		A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)		
B1 Tursiops truncatus				
GRAND DAUPHIN COMMUN	20	ADULTES MALES ET FEMELLES		
B2 Stenella longirostris				
DAUPHIN LONG BEC	15	ADULTES MALES ET FEMELLES		
B3 Stenella attenuata		ADULTES MALES ET FEMELLES		
DAUPHIN TACHETE PANTROPICAL	30			
B4 Peponocephala electra		ADULTES MALES ET FEMELLES		
DAUPHIN D'ELECTRE	30			
B5 Lagenodelphis hosei		ADULTES MALES ET FEMELLES		
DAUPHIN DE FRASER	30			
(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers	L	L		
C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉ	RATION*		100	
Protection de la faune ou de la flore		Prévention de dommages aux cultures		
Sauvetage de spécimens		Prévention de dommages aux forêts		
Conservation des habitats		Prévention de dommages aux eaux		
Inventaire de population	⋈	Prévention de dommages à la propriété		
Etude écoéthologique	×	Protection de la santé publique		
Etude génétique ou biométrique	⋈	Protection de la sécurité publique		
Etude scientifique autre	⊠	Motif d'intérêt public majeur		
Prévention de dommages à l'élevage		Détention en petites quantités		
Prévention de dommages aux pêcher		Autres		
Préciser l'action générale dans laquelle s'ins	scrit l'opération	on, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale	, régionale ou	
nationale: .VOIR.DOCUMENT.ANNEXE Suite sur papier libre				
D. QUELLES SONT LES MODALITÉS E F (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonctio	LES TECHN n de l'operation e	IQUES DE L'OPÉRATION onsidérée)		
DI CAPTURE OU ENLÉVEMENT  Capture définitive	destination de	es animaux capturés :		
Capture temporaire  avec relâcl S'il y a lieu, préciser les conditions de conserv	ner sur place ation des anin	avec relâcher différé		

	er:
Capture manuelle       □       Capture au filet       □         Capture avec épuisette       □       Pièges       □       Précise         Autres moyens de capture       □       Préciser :	ser: PAS DE CAPTURE PHYSIQUE DE L'ANIMAL, PRELEVEMENTS S, PAR BIOPSIE A DISTANCE PAR ARBALETE (VOIR DOCUMENT DECRIVANT LES MODALITES DE PRELEVEMENT)
Suite sur papier libre D2. DESTRUCTION *	
Destruction des œuis	
Destruction des animaux	iser:
Par capture et euthanasie Pré	ciser:
rai ainies de chasse 🗀 Preciser	
Autres moyens de destruction  Préciser :	
Suite sur papier libre	
D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *	
Utilisation d'animaux sauvages prédateurs   Préciser :	
Utilisation d'animaux domestiques	
Utilisation d'émissions sonores   Préciser :	
Utilisation de moyens pyrotechniques    Préciser :	
Utilisation d'armes de tir   Préciser : ARBA	ALETE  J Préciser:
	J Flecisci .
Suite sur papier libre	
E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES	
Formation initiale en biologie animale  Formation continue en biologie animale  Préciser : MOLANI  Préciser : MOLANI  Préciser : MACQUI	NE DULAU : DOCTEUR EN CETOLOGIE ; VANESSA ESTRADE : VETERINAIRE CHARGEE D'E' ES FAYAN : AGENT TECHNIQUE DE L'ENVIRONNEMENT (BNOI)
	ESTATALY AGENT TECHNIQUE DE L'ENVIRONNEMENT (BNOI)
F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPÉRA	
Préciser la période : DU 01/01/2022 AU 01/01/2024	CHON
ou la date :	
G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION	
Régions administratives : EAUX TERRITORIALES DE LA REUNION	V
Départements : 974 Cantons :	
Communes :	
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION OUELL	ES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN
DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSE	RVATION FAVORABLE *
	Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce   N Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mess	Mesures contractuelles de gestion de l'espace  ures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population
de l'espèce concernée : VOIR DOCUMENT ANNEXE	ares prises pour eviter tout impact delavorable sur la population
Suite sur papier libre	
L. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'	OPÉ BATIONI
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :	
Modalités de compte randu des enémations à utali-	IN DADDOOD SEDA DENIG ANY DISPERSATION OF THE SECOND OF TH
CE RAPPORT MENTIONNERA NOTAMMENT LE NOMBRE DE TENTATIVES DE BIOPSIE:	JN RAPPORT, SERA REMIS AUX DIFFERENTS PARTENAIRES A LA FIN DE L'OPERATION. S EFFECTUE ET LE NOMBRE D'ECHANTILLONS PRELEVES, AINSI QUE LA REACTION
DES ANIMAUX. LES RESULTATS DE L'ETUDE SERONT RESTITUES SOUS FORME DE F	PUBLICATION SCIENTIFIQUE.
* cocher les cases correspondantes	
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle	
garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des	IC
services préfectoraux.	Votre signature  GLOBICE Association GLOBICE
	30 chemin Parc Caths Grand Bos 97410 St Pierre 2 0692 65 14 71 - Mail globice@globice org SIRET, 483 398 574 00028